



PROCES-VERBAL NO 01/2022 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 13 JUIN 2022

Président : M. Yvan Bourgeois

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Michaud, représentant le journal L'Omnibus.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Elections du bureau du conseil communal et d'un(e) nouveau (nouvelle) suppléant(e) pour la commission de gestion
4. Elaboration du PDDE communal (plan directeur sur la distribution de l'eau) - Rapport de la commission de gestion
5. Comptes 2021 - Rapport de la commission de gestion
6. Rapport de gestion 2021 - Rapport de la commission de gestion
7. Communications de la municipalité
8. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 21

Excusés : 4 : Lionel Favre, Alexandre Gachet, Astrid Goël et Jonathan Nicolet

Absent : 0

2. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 03/2021 de la séance du 6 décembre 2021. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Elections du bureau du conseil communal et d'un(e) nouveau (nouvelle) suppléant(e) pour la commission de gestion

Election du président du conseil : M. Yvan Bourgeois se propose pour un nouveau mandat. Il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 21

Bulletins rentrés : 21

Bulletins blancs : 1

M. Yvan Bourgeois est élu président du conseil communal par 20 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election du vice-président du conseil : M. Richard Nicolet se propose également pour un nouveau mandat. Il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 21

Bulletins rentrés : 21

Bulletins blancs : 2

Voix éparses : 1

M. Richard Nicolet est élu vice-président du conseil communal par 18 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election des scrutateurs(trices) : Mme Laurence Nicolet et M. Gaëtan Drezen, scrutateur(trice) en place, sont élus à main levée et à l'unanimité. Mme Marilyn Lambert et M. Benoît Petermann, scrutateur(trice) suppléant(e) en place, sont élus à main levée et à l'unanimité.

Election de la nouvelle commission de gestion : M. Jean-Pierre Blaser, actuel président, quitte la commission et M. Lionel Favre en devient le président. Mme Marion Bourgeois devient membre.

Mme Amélie Hautier et M. Benoît Petermann sont présentés en tant que deuxième suppléant. Vu son lien de parenté avec le Syndic, M. Benoît Petermann se récuse et Mme Amélie Hautier est élue à main levée et à l'unanimité.

4. Elaboration du PDDE communal (plan directeur sur la distribution de l'eau)

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : il y a une quinzaine d'années, nous avons commencé une étude avec les communes de Sergey et des Clées. A ce moment-là, l'AIMS (Association Intercommunale de la Source Mercier) et le canton nous ont proposé de faire plutôt une étude régionale comprenant toute la Source Mercier, ainsi que quelques villages alentour, pour étudier toutes les connexions au niveau des eaux de secours qui pourraient se faire entre les communes. L'étude ERNOM est maintenant terminée mais, en revanche, la commune n'est actuellement pas dotée d'un plan directeur sur la distribution de l'eau. Ce plan nous permettra donc d'affiner la distribution de l'eau au sein de notre village et d'établir les concepts et développements futurs. Comme relevé dans le préavis, ce PDDE sera subventionné par l'ECA.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'élaboration du PDDE communal (plan directeur sur la distribution de l'eau), est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

5. Comptes 2021

M. Denis Guillet, membre de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic :

- Au point « Prêts et participations permanentes » (fin de la première page du rapport de la commission), il est noté « *les titres figurant dans le compte 15.1530.00 constituent des placements financiers dont la gestion est au libre choix de l'Exécutif et ne nécessitent pas l'approbation du conseil communal* ». Nous avons quand même une limite avec le préavis que vous avez accepté en début de législature concernant les aliénations et les acquisitions immobilières.
- Concernant la remarque de la commission de gestion pour le compte 430.318.00 « Déblaiement neige » (fin de la page 3 du rapport de la commission), la différence provient du fait qu'Entranord a travaillé avec le matériel communal à CHF 50/heure, alors que M. Barnabé Frutschi a utilisé son véhicule personnel et nous a donc facturé CHF 100/heure pour le matériel et la main-d'œuvre.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant les comptes 2021, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

M. le président : j'ai une remarque pour le compte 13.1390.41 « Caisse du bureau du conseil communal » : merci de corriger le nom de la secrétaire pour la prochaine fois.

6. Rapport de gestion 2021

M. Jean-Pierre Blaser, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. Alix Michel :

- Concernant l'éclairage public (page 2 du rapport de la commission), nous avons eu un souci avec la cellule crépusculaire qui était défectueuse ; c'est pour cette raison que l'éclairage est resté allumé en permanence pendant un certain temps. La cellule a été changée, mais il semble que l'allumage et l'extinction sont maintenant décalés. Telectric va venir pour finaliser le réglage.
- Concernant la déchetterie (page 2 du rapport de la commission), un projet est à l'étude pour la CVE et le battoir.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant le rapport de gestion 2021, est accepté avec les résultats suivants :

- 21 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

7. Communications de la municipalité

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal(e) présent(e).

Mme Eliane In-Albon : j'ai participé à une séance d'information des EHNV et on nous a demandé de vous communiquer que les urgences de l'hôpital de St-Loup sont ouvertes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et ceci jusqu'à ce que l'agrandissement de l'hôpital d'Yverdon soit terminé. Merci donc de communiquer cette information autour de vous !

M. Pierre Dumartheray :

- Concernant l'ASIM, le CODIR a reçu, au début de l'année, un courrier des municipalités des six communes (L'Abergement, Les Clées, Bretonnières, Sergey, Premier et Lignerolle) nous demandant que ce soit l'ASIM qui prenne à sa charge l'intégralité des coûts du nouveau projet des rives gauche et droite. Lors de l'assemblée intercommunale du 1^{er} juin 2022, le conseil intercommunal a accepté le préavis présenté par le CODIR et le financement se fera intégralement par l'ASIM. Nous espérons que ces travaux débutent cette année. La mise à l'enquête se termine le 23 juin et, juste après, les appels d'offres pourront être lancés.
- Pour information, le 1^{er} juin, le débit de la Source Mercier était de 960 litres/minute, malgré la sécheresse.

M. Frédéric Nicod : concernant les peintures de l'église, les démarches avancent avec le canton ; nous avons eu une séance avec les Monuments historiques et un mandataire spécialisé dans ce domaine. La municipalité lui a adjugé un mandat pour ce projet ; il nous a déjà donné quelques pistes intéressantes sur les causes de ces problèmes.

M. Alix Michel : je n'ai pas de communication.

M. le Syndic :

- Je vais vous présenter un rapport de l'ASIOR, préparé par mon collègue M. François Vallotton. Cette présentation sera transmise par mail aux membres du conseil.
- M. Lionel Bovay a été choisi comme employé communal.

8. Propositions individuelles

M. Sylvain Werly : le futur collège de Montcherand pourra-t-il accueillir 160 élèves ?

M. le Syndic : il y aura huit classes et le nombre d'élèves par classe peut varier entre 18 et 24.

M. Sylvain Werly : cet établissement va-t-il regrouper l'ensemble des élèves du Premier cycle primaire des dix communes ?

M. le Syndic : non, mais comme le collège du Pré-Genevois sera normalement démoli et que les classes de Lignerolle et Rances vont fermer à cause de l'application des critères de la LEO, ce nouveau collège permettra de réorganiser l'enclassement.

M. Sylvain Werly : donc les enfants de Lignerolle iraient plutôt à Montcherand qu'à Orbe ?

M. le Syndic : oui, tout à fait.

Mme Amélie Hautier : où en sont les appels d'offres pour la construction de ce collège ?

M. le Syndic : quatre entreprises totales ont répondu : une n'a pas pu être retenue, car elle ne répondait pas aux critères, et il en reste donc trois. Le permis de construire a été délivré, mais nous sommes encore dans les droits de recours jusqu'au 24 juin. Il faudra également attendre les délais de recours par rapport à l'entreprise adjudicatrice.

Mme Amélie Hautier : concernant le projet de Montchoisi, je trouve dommage que l'ASIOR, qui représente les communes, donne un mandat à une entreprise totale, plutôt qu'à des entreprises régionales.

M. le Syndic : ce sont des décisions du comité directeur et il s'agit de montants très importants. L'avantage de cette procédure est que le comité valide, mais qu'il a des bureaux pour l'aider. Nous pouvons relever que Payerne et Echallens ont un comité professionnel avec un directeur. Nous avons mis des critères, comme par exemple « bois suisse », et les mandataires de projet viennent de la région. De plus, l'entreprise totale aura besoin de sous-traitants.

Mme Marion Bourgeois : j'aimerais savoir si nous avons un abri antiatomique à Lignerolle et, si oui, quelle est sa capacité et où est-il situé ?

M. le Syndic : non, la commune n'a pas d'abri antiatomique ; par contre, il y en a quelques-uns dans des maisons du village. Le taux de couverture de la commune est de 22% à l'intérieur du village. C'est le canton qui gère et qui décide qui va où.

Mme Marilyn Lambert : à la suite de la séance de l'AIVM du 18.05.2022, je vais vous donner quelques informations du comité de direction :

- Les comptes 2021 et le budget 2023 ont été acceptés. Au niveau du budget 2023, M. Béat Jenni, président du CODIR, précise que la modernisation du système de commande informatique devra s'opérer avec l'installation d'un nouveau PC. De plus, des recherches d'arrivées des eaux claires devront se faire par l'intermédiaire d'une étude pour la pose de débitmètres à l'arrivée de chaque village dans le réseau de l'AIVM, dans l'idée de mesurer les m³ réels qui arrivent de chaque commune. En effet, la pression du canton est là ; il ne veut plus que le trop-plein du BEP se déverse dans le Mujon. Cela provoque une surcharge de volume d'eaux usées acheminées à la STEP d'Orbe qui va revoir tout son système de refacturation de ces eaux claires, appelées aussi eaux parasites. Depuis 2020, les comptes de l'AIVM sont déficitaires. Les charges annuelles ne vont pas diminuer ces prochaines années ; afin de ne pas épuiser trop vite le fonds de réserve, il est décidé d'adapter le prix de l'équivalent-habitant à CHF 165 en 2023.
- A la suite des recherches stipulées ci-dessus, une séance avec les dirigeants et les syndics des communes membres sera organisée pour discuter du système de calcul à adopter pour répartir au plus juste ces frais d'eaux parasites qui seront refacturés par Orbe à l'AIVM.
- Pour mémoire, voici la quantité des eaux usées traitées à la STEP à Orbe : 149'047 m³ en 2021, 144'921 m³ en 2020 et 162'836 m³ en 2019.
- Travaux en cours : le contrôle et la réparation des regards vont se poursuivre sur les tronçons restants.
- Visite du 4 juin : M. Béat Jenni a une fois de plus relevé que les lingettes et les serviettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes, car cela engendre des frais. De plus, il enquête actuellement, car quatre sprays ont été trouvés juste avant le dégrilleur.

M. Gianluca Abruzzi : lors de la dernière séance du conseil communal, une question avait été posée concernant l'occupation de la cure. En tant que président du conseil de paroisse, je peux vous annoncer que nous avons un nouveau pasteur qui va emménager à la cure, avec son épouse et l'un de leurs trois enfants. Il s'agit de M. Alain Ledoux, pasteur actuellement en paroisse à côté d'Yverdon ; il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2022. Il a 55 ans et il est dynamique. Il est à votre entière disposition et vous pouvez le contacter sans autre. Le culte de son installation officielle aura lieu le dimanche 28 août prochain, à l'église de Lignerolle.

Mme Laurence Nicolet : M. Joël Guy va donc arrêter ?

M. Gianluca Abruzzi : oui, il était là en remplacement pendant une année et demie. Comme il reste dans la paroisse, il va continuer à faire des remplacements.

M. le président : j'ai rencontré M. Alain Ledoux et il m'a dit qu'il viendrait volontiers à l'une de nos prochaines séances du conseil.

Mme Marilyn Lambert : avez-vous remarqué que l'eau était vraiment chlorée ces derniers temps ?

M. Pierre Dumartheray : oui effectivement, l'eau de la Source Mercier a été chlorée ; notre fontainier m'a appelé mercredi dernier pour me dire que tout allait rentrer dans l'ordre d'ici quatre à cinq jours.

M. le Syndic : l'eau potable a passé sous la loi des denrées alimentaires. Donc, normalement, à l'heure actuelle, nous n'avons plus le droit de vous distribuer de l'eau qui n'a pas été traitée ou chlorée, afin d'éviter tous risques de contamination.

Mme Amélie Hautier : est-ce que le projet pour la place de jeux suit son cours ou pas du tout ? Que pouvons-nous faire pour vous aider ?

M. Alix Michel : nous avons demandé à l'entreprise Blaser qui va s'en occuper pendant les vacances scolaires. Quant à faire un équipement, je sais que ces appareils sont chers et je ne me suis pas approché à nouveau d'une entreprise spécialisée dans l'installation des jeux. Lorsque l'entretien aura été fait par l'entreprise Blaser, nous allons lui demander un devis pour le réaménagement de cette place.

M. Sylvain Werly : nous avons des sociétés à Lignerolle, n'y aurait-il pas moyen de faire un crowdfunding comme, par exemple, pour les tables de l'Abbaye ? Nous pourrions également demander une participation financière aux habitants.

M. Alix Michel : lors de nos réflexions, nous tiendrons compte de cette idée d'entreprendre quelque chose avec le soutien des citoyens.

Mme Marilyn Lambert : j'ai justement lu sur Internet que la Fondation Roger Federer finançait des places de jeux près des écoles.

M. le président : nous pouvons également revenir sur la demande des enfants du village pour installer une rampe de skate. J'ai fait quelques démarches en parallèle à ce que la municipalité allait faire. J'ai contacté la commune de Chavornay qui a fait faire un grand skatepark, mais ce sont bien sûr d'autres dimensions. Ce dernier a été fait par Vertical Technik en Suisse allemande (à Liestal). J'ai contacté un paysagiste (Gaël Brocard à Rueyres) qui fait des places de jeux dans les villages et ses deux fournisseurs nous ont renvoyés vers la même entreprise en Suisse allemande. J'ai transmis ce soir à la municipalité un devis ; une rampe équipée avec des éléments de sécurité, comme par exemple des barrières pour pas que les enfants tombent, coûte entre CHF 6'000 et 8'000. J'ai regardé à Montcherand et les rampes ne sont pas tellement appropriées. J'ai également vu que la commune de Villars-Burquin a mis en place un joli skatepark qui amène de la vie au village. J'ai une question qui m'a été relayée par un habitant de Lignerolle « qu'avons-nous fait pour nos jeunes depuis ces 15 dernières années » ? C'est vrai que c'est une question qu'on peut se poser en tant que membre du conseil communal. Nous pourrions donc agréer la place de jeux et je réédite notre désir.

M. Alix Michel : nous avons reçu ce devis, nous allons regarder et nous vous donnerons des nouvelles.

Mme Amélie Hautier : je suis à votre disposition pour vous aider et, par exemple, faire des plans ou des démarches.

M. le président : à la cour, c'est un peu petit ; pour une rampe, ce serait plus vers le battoir ou à un endroit avec plus d'espace.

M. le Syndic : est-ce qu'on enlève le terrain de foot ou est-ce que c'est exclu ? La commune n'a pas de terrain, si ce n'est le préau et la place des anciens jardins vers le battoir, avec des voies de circulation. Je me vois mal désaffecter le terrain de foot, car c'est là que jouent les enfants. Nous sommes preneurs pour des idées. Nous pensions à une rampe dans la cour vers le local électrique, mais ce n'est pas si simple.

M. Sylvain Werly : mon idée de réaménager la cour est de refaire les jeux, comme le toboggan.

Mme Marion Bourgeois : merci pour les fleurs ; le village est accueillant.

M. le président : oui, merci à Marilyn.

M. le président : j'avais rapporté à la municipalité la proposition de quelques citoyens pour rappeler que les verres ne doivent pas être déposés le dimanche ou pendant la nuit et, éventuellement, pour afficher des horaires pour le dépôt des verres (interdit de 22h00 à 8h00 du matin et le dimanche) ; est-ce que vous pouvez me donner des nouvelles ?

M. Alix Michel : comme dit tout à l'heure, un projet est à l'étude. Je ne vois pas l'utilité de déplacer la benne à verres ou de poser des affiches ; je me repose sur la discipline des citoyens, je ne voudrais pas les infantiliser.

M. le président : je rappelle les dates des prochaines séances, soit les lundis 10 octobre et 5 décembre 2022.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h30.

Le président : 
Yvan Bourgeois

The seal of the Commune of Lignerolle is circular with a double border. The outer border contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE LIGNEROLLE' at the bottom, separated by two stars. The inner border contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE' at the top and '1830' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures holding a banner.

La secrétaire : 
Béatrice Petermann

Association Scolaire Intercommunale Orbe et Région



Présentation de l'association

Création de l'ASIOR:

23 août 2018, suite à la dissolution de l'ASIBCO

10 Communes membres:

L'Abergement	Agiez
Arnex	Les Clées
Lignerolle	Montcherand
Orbe	Rances
Sergey	Valeyres/sRances

Nombre d'élèves (2021):

1030 élèves en primaire, 408 en secondaire

Organisation

Comité directeur (CODIR), 10 membres, un pour chaque commune, Myriam Schertenleib présidente, une séance par mois.

Organisation, finances, transports, bâtiments

Conseil Intercommunal, 27 membres, Arnold Poot président, 2 séances par année environ.

Commission de gestion

Conseil d'établissement, 12 membres, Claire-Lise Cand présidente.

Prestations de l'ASIOR

- Devoirs surveillés (Conseil d'Établissement)
- Bal des promotions (CET)
- Mobilité douce (CET)
- Restaurant scolaire de Chantemerle (CODIR)
- Transports scolaires (CODIR)
- Bâtiments (CODIR)

Bâtiments scolaires Orbe



Orbe, collège du Grand-Pont



Orbe, collège de Ste-Claire



Orbe, collège du Pré-Genevois



Orbe, collège de Chantemerle



Orbe, collège de Montchoisi

Bâtiments scolaires villages



Collège d'Arnex



Collège de Valeyres sous Rances



Collège de Lignerolle



Collège de Rances

Augmentation de la population
Application des critères de la LEO
Rationalisation de l'enseignement et des transports scolaires

Bâtiments scolaires villages



Collège d'Arnex



Collège de Valeyres sous Rances



Collège de Lignerolle



Collège de Rances



Futur collège de Montcherand



Future extension de Montchoisi

Futur collège de Montcherand

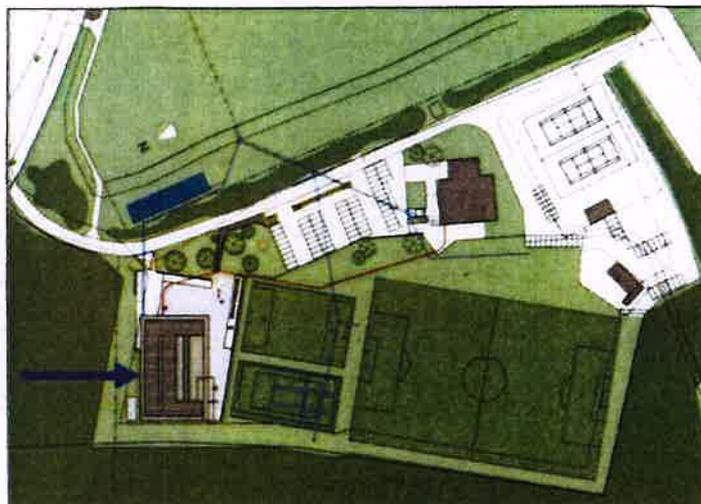


Propriété de l'ASIOR

Emplacement

A proximité de la Salle de Gymnastique et du terrain de foot du village, direction Sergey.

Accès facile aux transports scolaires, circulation aisée, cadre favorable entre forêt et champs.



Description du bâtiment

Rez de chaussée (partie scolaire) :

- 1 entrée spécifique pour l'école
- 1 entrée spécifique pour l'administration et l'ASIOR
- 1 bureau administratif (ASIOR)
- 1 salle de réunion ASIOR et écoles
- 1 infirmerie
- 1 bureau PPLS
- 1 salle multi-usages
- Salles de travail, des maîtres, reprographiques, de lecture et spéciales
- 1 économat
- 1 local technique
- 1 local conciergerie
- Sanitaires

1^{er} étage (entièrement scolaire)

- 8 salles de classe
- 2 salles de dégagement
- 2 salles d'enseignements diff.
- 1 local conciergerie
- Sanitaires

Rez de chaussée (partie accueil parascolaire) :

- 1 entrée spécifique pour l'accueil parascolaire
- 2 bureaux (éducatrices et direction)
- 1 cuisine
- 1 réfectoire
- 1 buanderie
- Des espaces de vie
- Sanitaires

Coûts de construction

9. Coûts (montants arrondis)

- CFC 0 : Terrain	CHF	0.-
- CFC 1 : Travaux préparatoires	CHF	115'000.-
- CFC 2 : Bâtiments	CHF	7'270'000.-
- CFC 3 : Equipements d'exploitation	CHF	275'000.-
- CFC 4 : Aménagements extérieurs	CHF	855'000.-
- CFC 5 : Frais secondaires	CHF	375'000.-
- CFC 6 : Réserve sur imprévus	CHF	440'000.-
- CFC 9 : Mobilier	CHF	420'000.-
Total Hors Taxe	CHF	9'750'000.-
TVA 7.7%	CHF	750'000.-
Total TTC	CHF	10'500'000.-

Charges annuelles

Amortissement	CHF	350'000.00
Intérêts	CHF	80'000.00
Charges d'exploitation	CHF	200'000.00
Droit de superficie (offert par la commune de Montcherand)	CHF	0
Total annuel	CHF	630'000.00

Les charges annuelles seront assumées par les 10 communes conformément à la clé de répartition actuellement en vigueur à savoir 50% en fonction des habitants et 50 % en fonction des élèves.

Répartition des charges par commune

Intérêts: 1,4% sur 30 ans

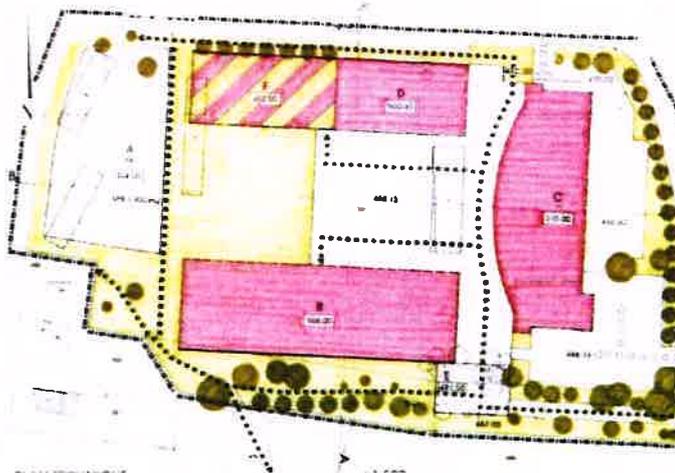
	Coûts 2022	% 2022	Investissement	Charges annuelles
Aglez	188'420.00	3.63	381'356.00	22'881.00
Arnex	298'908.00	5.76	604'980.00	36'298.79
L'Abergement	112'030.00	2.16	226'745.00	13'604.70
Les Clées	72'170.00	1.39	146'070.00	8'764.18
Lignerolle	211'079.00	4.07	427'217.00	25'833.01
Montcherand	274'091.00	5.28	554'751.00	33'285.07
Orbe	3'433'122.00	66.18	6'948'525.00	416'911.51
Rances	224'901.00	4.34	455'192.00	27'311.53
Serges	68'438.00	1.32	138'516.00	8'310.97
Valeyres s Rances	304'673.00	5.87	616'648.00	36'998.88
ASiOR	5'187'832.00	100.00	10'500'000.00	630'000.00

Déficit UAPE non compris.

Site secondaire de Montchoisi, Orbe

Extension et assainissement:
16'300'000.- TTC hors subventions

Salle de gymnastique, bibliothèque,
abri PC et parkings:
26'630'000.- TTC hors subventions



Merci pour votre attention



Photographie © ASiOR



Texte très léger et difficilement lisible, probablement des coordonnées ou des informations de contact.

